

## Ce que l'IDE peut faire en autonomie depuis le 30 juin 2026

Synthese des deux arretes du 26 juin 2026 (JO du 27 juin 2026, NOR SFHH2617311A et SFHH2610764A) : actes et soins, prescription, exclusions. A garder en tournee.

Deux textes, deux logiques. Un arrete fixe la **liste des actes et soins** realisables par l'IDE ; l'autre fixe la **liste des produits de sante et examens** qu'il peut prescrire ou renouveler. Cette grille les croise.

### 1 Consultation infirmiere en autonomie

Ce qui est reconnu	Conditions / points de vigilance
Consultation infirmiere conduite en autonomie	En etablissement de sante, EHPAD, cabinet liberal, au domicile ou en structure autorisee. Tracee au dossier patient.
Examen clinique et diagnostic infirmier	Dans le champ de competence infirmier defini par le code de la sante publique.
Evaluations cliniques structurees	Souffrance psychique et risque suicidaire, autonomie, denutrition, risque de chute, addictions.
Education therapeutique complete	Du diagnostic educatif a l'evaluation des competences acquises, y compris en sante mentale.

**Liberal** : le perimetre precis et les conditions de remuneration de la consultation seront fixes par la convention avec l'Assurance maladie. A suivre.

### 2 Prescription et renouvellement (nouveautes)

Domaine	Ce qui est autorise	Conditions
<b>Vaccination</b>	Prescription ET administration des vaccins du calendrier vaccinal	Personnes de 11 ans et plus, hors vaccins vivants attenues chez l'immunodeprime ; grippe des 11 ans ; covid-19 des 5 ans. Cible ou non par les recommandations.
<b>Plaies</b>	Pansements et materiel associe, dispositifs anti-escarre, contention	Duree initiale de 7 jours. Antiseptiques a large spectre et nitrate d'argent dans des conditions precises.
<b>Sante sexuelle</b>	Preservatifs, contraception d'urgence, dosage beta-HCG, tests de depistage des IST	Renouvellement de la contraception orale : 6 mois maximum, non renouvelable.
<b>Sevrage tabagique</b>	Substituts nicotiniques + bilan sanguin cardiovasculaire	
<b>Douleur</b>	Antalgiques de palier I (y compris en indication antipyretique)	Adaptation des posologies.
<b>Biologie</b>	NFS, ionogramme, ECBU avec antibiogramme, glycemie, creatininemie, HbA1c, renouvellement de l'INR sous AVK	Selon conditions encadrees.

**Garde-fous** : toute prescription est inscrite au dossier patient ou au DMP ; le pharmacien doit pouvoir consulter la prescription initiale lors d'un renouvellement a l'identique. Les anciennes listes (arrete 2012 dispositifs medicaux, arrete 2023 vaccins) sont abrogees.

### 3 Prise en charge autonome des plaies : exclusions

L'IDE prend en charge en autonomie la prevention, l'evaluation et le traitement des plaies aiguës et chroniques. **Mais ces situations imposent une orientation medicale :**

**Orientation medicale obligatoire :** plaie du pied diabetique · plaie oncologique ou post-radiotherapie · plaie qui s'aggrave malgre les soins · brulure sur terrain a risque (dont enfant de moins de 3 ans) · plaie post-chirurgicale · plaie balistique · plaie du visage · plaie de la main au-dela d'une simple dermabrasion superficielle.

La demarche integre : reperage des situations d'urgence, caracterisation du lit de la plaie, analyse des facteurs de retard de cicatrisation, mesure de l'index de pression systolique et pose de compression en situation clinique simple.

### 4 Nouvelles responsabilites cliniques

- Constat et redaction des **certificats de deces** : **sous conditions strictes** - formation dediee, en l'absence de medecin disponible dans un delai compatible, et pour un deces a caractere non suspect (code de la sante publique et code general des collectivites territoriales). A ne pas manier comme un acte de routine.
- Mise en oeuvre, surveillance et evaluation de la **sedation profonde et continue**.
- Soins de support en oncologie et en psychiatrie, mediation therapeutique.
- Transports sanitaires paramedicalises (UMH-P d'un SMUR, service de sante des sapeurs-pompiers).

### 5 Quatre reflexes a adopter des maintenant

- **Verifier ses formations** : la prescription de vaccins suppose une declaration a l'ordre et, le cas echeant, une attestation de formation (dispense pour la grippe et la covid-19 seules).
- **Securiser la tracabilite** : chaque prescription et chaque consultation documentees au dossier patient ou au DMP.
- **Connaitre les exclusions** : savoir, sur les plaies, identifier ce qui impose une orientation medicale.
- **Formaliser la delegation** : recueil de parametres, hygiene, prevention des escarres, surveillance non invasive vers aides-soignants, auxiliaires de puériculture et AES, sous la responsabilite de l'IDE.

Sources : arretes du 26 juin 2026 (NOR SFHH2617311A et SFHH2610764A), publies au Journal officiel du 27 juin 2026 ; Legifrance. Document a vocation d'information generale. Pour l'application a votre exercice, reportez-vous au texte integral des arretes. © 2026 Camorra.